



Conditions de vente non signées

Par **faniac**, le **11/11/2009** à **17:40**

Bonjour,

Nous avons signé, lors d'une foire, un bon de commande pour une cuisine mais les conditions de vente n'apparaissaient pas sur ce bon de commande. Nous pensions avoir sept jours pour nous rétracter mais le cuisiniste nous a indiqué le lendemain qu'aucune rétractation n'était possible. Nous n'étions pas au courant.

Quel recours avons nous, sachant que les conditions de vente ne nous ont pas été communiquées?

Merci